

DOSSIER

Pauvreté

Hausse *intolérable* !



Dossier coordonné par Véronique Ponvert ; réalisé par Fabienne Bellin, Nicolas Bénéès, Marylène Cahouet, Monique Daune, Romain Gény, Bruno Mer, Thierry Pétrault, Frédérique Rolet et Valérie Siphimalani

Sous l'effet conjoint de la crise et des mesures d'austérité qui en accroissent les effets, la pauvreté s'est tristement banalisée en France et en Europe. En France, les minima sociaux couvrent désormais plus de 6 millions de personnes si on inclut les ayants-droit. Plus de 8 millions vivent sous le seuil de pauvreté.

La montée continue du chômage risque d'amplifier encore le phénomène, et les réponses actuelles à la crise économique et sociale, en diminuant la capacité d'action de la puissance publique et en cherchant à affaiblir les droits des salariés, ne sont pas de nature à inverser la tendance. La perte d'emploi constitue toujours la cause première de la pauvreté, et sont particulièrement frappés les chômeurs de longue durée, les jeunes peu ou pas qualifiés, les seniors. Mais la pauvreté recommence aussi à augmenter chez les personnes âgées et atteint y compris des salariés qualifiés de « travailleurs pauvres ». La précarité guette une frange croissante des classes populaires, elle aiguise le sentiment d'insécurité sociale et exacerbe les tensions, tandis que les discours populistes sur l'assistanat se développent. Ce dossier, au-delà de la photographie de la pauvreté, entend donner des éléments d'explication sur les causes, les formes qu'elle revêt, le type d'inégalités qu'elle recouvre ; il invite aussi à s'interroger sur ce que la pauvreté nous dit de notre société, et sur les effets des mutations de l'État social. Le délitement progressif des protections générales s'accompagne de l'exclusion des populations pauvres ; il faut reconstruire une société solidaire, lutter contre les différentes inégalités, développer des services publics au service de tous, réformer la fiscalité. Souhaitons que la Conférence nationale de lutte contre la pauvreté qui s'est tenue les 10 et 11 décembre débouche sur des réformes en ce sens. Telles devraient être les perspectives à tracer pour l'avenir. ■



État des lieux

Pauvreté et accroissement des inégalités

Depuis la fin des années 1980, une nouvelle réalité a éclaté, la pauvreté prend de l'ampleur. On parle alors de « nouvelle pauvreté ».

Michel Rocard, Premier ministre en 1989, crée le RMI qui donnera naissance à de nouvelles études. Le chômage de masse en était la première cause. Les statistiques allaient enregistrer des nouveautés comme le chômage de longue durée se traduisant par la précarité sociale, la descente vers la mise au ban de la société. Les organisations caritatives ne pouvaient connaître qu'un accroissement de leurs missions dans un contexte où les dépenses sociales subissaient une cure d'austérité. Sous les coups de boutoir de ces politiques d'inspiration libérale s'attaquant à toutes les solidarités collectives, à tous les acquis sociaux, les éclatements sociaux sont à l'œuvre, et la pauvreté est la pointe visible de l'iceberg des inégalités. Dans la crise systémique actuelle, qui débute en août 2007, la pauvreté s'est élargie et approfondie : plus de pauvres, et de plus en plus pauvres. La pauvreté, qui avait reculé jusqu'en 2002, est repartie à la hausse, 8,6 millions de personnes vivaient en 2010 sous le seuil de pauvreté fixé à 964 euros par mois (60 % du niveau de vie médian), soit 14,1 % de la population totale contre 13,5 % en 2009. Les années 2011 et 2012 ont vu, selon toute vraisemblance

et en fonction de la hausse du chômage, ce nombre augmenter. Dans le même temps, les plus riches se sont plus encore enrichis. Dans le même temps, les plus riches se sont encore plus enrichis. Entre 2007 et 2010, les 10 % les plus riches ont vu leur niveau de vie moyen augmenter de 5,9 %, pendant que le niveau de vie des 10 % les plus pauvres... diminuait de 1,2 %. Certains diraient qu'il y a des pauvres parce qu'il y a des riches...

Portraits de pauvres

Le « visage » de la pauvreté, expression d'un ensemble d'inégalités, est trop souvent celui d'une femme, chef d'une famille monoparentale. Le phénomène affecte particulièrement les enfants : le taux de pauvreté des moins de 18 ans atteint 19,6 %, en hausse de 1,9 point. La progression s'explique notamment par la non-reconduction des mesures d'aide ponctuelles, mises en œuvre en 2009 afin de limiter les effets de la crise sur les ménages modestes, et le gel du barème des prestations familiales en 2010. La crise systémique débute par un krach finan-

cier qui part de Wall Street pour s'étendre au monde entier. La chute a été vertigineuse. La faillite de Lehman Brothers, grande banque américaine, le 15 septembre 2008 en a résulté. La faillite généralisée a été évitée par l'intervention des banques centrales et des États Nations. Mais pas la récession qui secoue le monde à partir de cette année 2008, la plus profonde pour les pays riches depuis celle de 1929. L'économie française a moins souffert que les autres grâce à son système de protection sociale qui a permis de conserver un des moteurs de la croissance, la consommation des ménages. La réponse patronale et gouvernementale est toujours la même : la baisse du coût du travail est la seule variable d'ajustement. Les plans sociaux – y compris dans les banques – succèdent aux plans sociaux, les attaques contre le droit du travail, la Sécurité sociale, pour écraser les droits collectifs des salariés et pour augmenter le profit, conduisent à la fois à la hausse du chômage qui touche les jeunes et les seniors, à la baisse des prestations sociales et à la pauvreté. ■

De nouvelles catégories de pauvreté : chômeurs, mais aussi « travailleurs pauvres ».



Emploi

La pauvreté n'est plus ce qu'elle était...

Chômage et travail précaire font basculer de plus en plus de Français dans la pauvreté.

Jusqu'aux années 1980, la pauvreté touchait surtout les personnes âgées, les femmes particulièrement qui n'avaient, pour tout pécule, que la pension de réversion de leur conjoint. Une misère. Depuis, l'accroissement sans frein du chômage de masse allié à la déstructuration progressive des droits du travail et de la Sécurité sociale ont élargi considérablement le nombre de pauvres. La première cause reste la perte d'emploi. Le chômage touche désormais 3 057 900 personnes

(chiffres de septembre 2012), pour la catégorie A de Pôle emploi, soit 9,7 % de la population active, 10 % pour les femmes et 22,7 % pour les moins de 25 ans. Les allocations chômage revues à la baisse continuellement sont un facteur aggravant de l'entrée dans la pauvreté de catégories de plus en plus importantes de la population. Elle touche les chômeurs dits de longue durée, de plus d'un an qui, vraisemblablement, auront des difficultés à retrouver un emploi : 1,9 million de personnes en 2009. Mais, et ce sera la grande nouveauté statistique dans la France des années 1990, la personne peut avoir un emploi et se trouver sous le seuil de pauvreté monétaire.

Le temps partiel éclaté – surtout des femmes –, le chômage récurrent – emploi puis chômage –, les « contrats de mission », l'intérim et la précarité sous toutes ses formes expliquent cette catégorie des « travailleurs pauvres », 1,9 million recensés en 2009, dernier chiffre connu. Surtout des jeunes et des femmes. Souvent ces salarié(e)s sont surendettés et les problèmes deviennent insolubles. Le marché du travail exclut à la fois les jeunes qui y entrent de plus en plus tard, vers 27-29 ans et les « seniors » de plus de 54 ans qui ne peuvent retrouver un emploi. L'allongement de l'âge de la retraite conduit à un élargissement de la pauvreté. ■

Chiffres

1 sur 6

Une personne en emploi sur six travaille à temps partiel, surtout les femmes (30,1 % pour 6,9 % pour les hommes). En 2011, 28 % de ces temps partiels sont subis. Source : INSEE, septembre 2012

19,6 %

des enfants (moins de 18 ans) vivent sous le seuil de pauvreté. 35 % d'entre eux vivent dans des familles monoparentales.

964 € mensuels

Seuil de pauvreté en 2010. La pauvreté continue de progresser. Elle concerne 8,6 millions de personnes, soit 14,1 % de la population contre 13,5 % en 2009. La moitié d'entre elles vit avec moins de 781 € par mois.

1 610 €

Niveau de vie mensuel médian (autant de personnes au-dessus qu'en dessous).

Inégalités territoriales

Polarisation sociale renforcée

Disparités importantes selon les territoires, mécanismes de péréquation insuffisants, absence de volonté politique au plan national, la pauvreté ne touche pas toutes les populations de la même façon.

Pauvreté et exclusion sociale sont inégalement réparties sur le territoire. Deux zones sont particulièrement marquées : le Nord et le pourtour méditerranéen, auxquelles il faut ajouter le Massif Central. À l'inverse, les départements de l'ouest apparaissent comme les plus préservés. Outre-mer, le revenu médian est 60 % moins élevé qu'en métropole en raison notamment d'un taux de chômage très nettement supérieur à la moyenne métropolitaine. L'Île-de-France se situe en dessous de la moyenne nationale mais concentre le plus grand nombre de personnes pauvres avec une intensité de la pauvreté⁽¹⁾ parmi les plus importantes.

Les zones rurales connaissent un taux de pauvreté bien supérieur à celui des zones urbaines (14,4 % contre 12,7 % en 2008), qui s'accroît⁽²⁾. Parallèlement, la pauvreté touche fortement les Zones urbaines sensibles (ZUS) qui représentent 7 % de la population avec des habitants plus jeunes, une proportion d'immigrés plus élevée, des familles nombreuses ou monoparentales plus fréquentes. En 2009, « la part des personnes vivant sous le seuil de pauvreté y est de 32,4%, un taux 2,7 fois plus élevé que celui de leur agglomération » indique l'Observatoire national de la Pauvreté et de l'Exclusion sociale. En outre, l'Observatoire des Zones urbaines sensibles indique que la moitié des habitants des ZUS ne disposent d'aucun diplôme supérieur au brevet des collèges.

Les élèves issus d'un collège en ZUS sont, deux ans plus tard, nettement plus souvent dans une filière professionnelle (26,7 % contre 19,9 % hors ZUS). À contrario, l'orientation vers une filière générale (Première L, ES ou S) est beaucoup moins fréquente (24,1 %



Exclusion sociale : quand les individus vivent sans toit, sans revenus, sans droits.

contre 36,7%), en particulier pour la filière scientifique.

Des mécanismes de péréquation insuffisants entre les territoires, une application très inégale de la loi SRU et la constitution de ghettos infracommunaux conduisent à un renforcement de la polarisation sociale à tous les niveaux. De même, les

transferts de compétences de l'État vers les collectivités sans les transferts financiers nécessaires ont accru les difficultés dans de nombreux territoires. C'est dans ce contexte que s'engage une réforme de la Politique de la Ville qui vise à concentrer les moyens sur un faible nombre de territoires. Il existe aujourd'hui 751 ZUS. Il s'agirait de réduire leur nombre à 300, voire à moins de 200, et de lier la carte de l'éducation prioritaire à cette réforme !

Face à une situation économique et sociale qui s'est fortement dégradée ces dernières années et à des perspectives pour l'avenir particulièrement sombres, il ne serait pas acceptable que nombre de territoires soient ainsi abandonnés. ■

(1) Écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté.

(2) IGAS/CGAAER, « Pauvreté, précarité, solidarité en milieu rural », septembre 2009.

Logement

La pauvreté vous habite aussi...

La pauvreté se définit par un cumul de handicaps, celui du logement est un facteur aggravant.

« Les prix flambent », « le parc social est saturé », nombreux sont les reportages médiatiques et les rapports à relater, voire dénoncer, un accès au logement ou un maintien de conditions « dignes » de plus en plus difficile. En 2006, les dépenses de logement représentaient 27 % des ressources des locataires du privé (+ 2 points en dix ans). L'augmentation a été de 5 points pour les

ménages « à faibles ressources », qui consacrent 39 % de leur budget pour se loger. Car se loger implique d'autres dépenses, en plus du loyer ou des remboursements d'emprunts, comme les charges et les dépenses en énergie. Des dépenses difficilement supportées par les ménages à bas revenus qui peuvent conduire à une dégradation des conditions du logement, voire à la perte de ce toit avec une multiplication des expulsions.

Les conclusions sur la pauvreté et le logement en France sont donc très alarmistes : 8,2 millions de Français se trouvent en situa-

tion de mal-logement. 685 116 personnes sont « privées de domicile personnel » (dont 133 000 sans domicile, 38 000 en chambre d'hôtel, 85 000 dans des « habitations de fortune » et 411 000 chez des tiers), et plus de 2,7 millions vivent dans des conditions de logement « très difficiles », sans confort ou dans des logements surpeuplés.

Seule une politique ambitieuse dans la construction de logements sociaux permettra, non seulement à la France de combler son retard en la matière, mais aussi d'atténuer les effets de cette crise. ■

460 € par mois

Montant du RSA socle (revenu de solidarité active) ; 709 € par mois : montant de l'ASPA (Allocation de solidarité pour les personnes âgées).

Source : chiffres de 2010

3,6

millions de personnes mal logées ou sans abri.

Pauvreté relative

On ne calcule pas le seuil de pauvreté au regard d'un « minimum vital absolu », mais par rapport à la distribution des revenus dans la société. On est pauvre « par rapport à la société » (et notamment par rapport à ceux qui ne le sont pas...).

Intensité de la pauvreté

Écart entre le niveau de vie médian des personnes pauvres et le seuil de pauvreté. Avoir un niveau de vie de 300 € ou de 900 €, c'est être « pauvre », mais la pauvreté est plus « intense » dans le premier cas.



École et société

Compétition ou coopération ?

Si l'École fait assez bien réussir les enfants de milieux favorisés, elle peine avec les autres.

Les élèves vivant dans la pauvreté cumulent les difficultés : familles le plus souvent éloignées de la culture scolaire, conditions de vie précaires, ne permettent pas un investissement serein dans la scolarité. Les conséquences sont dramatiques : à 15 ans, 67 % des enfants les plus pauvres accusent un retard scolaire, quatre fois plus que ceux des familles aisées (INSEE, 2000).

Pauvre école...

Les parents vivant dans la pauvreté dénoncent quant à eux les difficultés vécues au quotidien avec une institution qui ne sait pas les accueillir, encore moins les mettre en confiance, et entretient leur sentiment d'échec. Ils ont pourtant des attentes très fortes envers l'école, dont ils estiment qu'elle peut sauver leurs enfants de la précarité. Mais le plus souvent ces parents ne se sentent pas « qualifiés » pour aller à la rencontre des enseignants, attitude interprétée à tort comme un désengagement et conduisant à des jugements intempestifs. L'équipe pluriprofessionnelle exprime, elle aussi, un malaise, ne sachant souvent pas comment communiquer avec ces familles.



© Fotolia.fr / Photoguns

À 15 ans, 67 % des enfants les plus pauvres accusent un retard scolaire.

Des solutions pourraient pourtant être mises en œuvre : sans en rabattre sur les exigences, il s'agit de concevoir l'École comme devant se suffire à elle-même, sans besoin de bagage culturel familial pour y réussir. Les programmes enseignés pourraient être conçus de façon à avoir du sens pour les élèves qui ne sont pas de connivence avec la culture scolaire. La formation des enseignants pourrait être améliorée afin de permettre la diversification pédagogique, une meilleure prise en charge de la difficulté scolaire, étape normale de tout apprentissage, et un travail de coopération avec les familles. Un temps scolaire réformé permettrait la prise en charge à l'École de l'essentiel des

« devoirs à la maison », de façon à soutenir les élèves les plus fragiles, dont les conditions de vie ne permettent pas d'étudier au domicile, et qui ont besoin qu'on « travaille avec eux ». De tels efforts de l'institution pour prendre en charge les plus fragiles seraient par ailleurs utiles à tous. ■

Entretien



© DR

Danielle Bujard, professeure retraitée d'histoire et géographie à Lyon est bénévole, secrétaire départementale élue de la Fédération du Rhône du Secours Populaire.

Le Secours Populaire français (SPF)

L'US : Qu'est-ce que le Secours Populaire français ?

Danielle Bujard : Né en 1936, dissout en 1939 par le gouvernement Daladier, le SPF se reconstitue en 1945. Premières actions : faire partir des enfants en vacances. C'est une association généraliste de solidarité, laïque et indépendante, qui prend en compte tous les aspects vitaux des droits de l'homme. Elle est organisée et structurée sur l'ensemble du territoire, toutes ses instances sont élues. Chaque comité gère son budget et prend ses initiatives. Les bénévoles, tous formés, répondent aux urgences ou accompagnent des personnes en situation de précarité et dans tous les domaines de la vie. L'objectif : la personne en souffrance doit recouvrer ses droits en étant acteur des solutions proposées. L'histoire du Secours Populaire est irriguée par

la solidarité populaire avec dons et bénévolat. « Agréé d'éducation populaire » et « complémentaire de l'enseignement public », le SPF répond aux sollicitations des enseignants sur la notion de solidarité et la façon dont on la met en action. Les enseignants sont des relais et alliés privilégiés dans l'accompagnement scolaire et culturel, dans les départs en vacances, dans la quête de jouets...

L'US : Quelles sont ses actions ?

D. B. : En 2011, le SPF a soutenu 1,5 million de personnes (187 millions de repas), accueilli dans ses permanences 2,5 millions de personnes. Plus de 800 000 enfants ont bénéficié d'un accompagnement scolaire et culturel et/ou de séjours de vacances. L'accès à la culture et la mission d'Éducation Populaire mobilisent

tous les niveaux de l'association. Il a également conduit 215 actions et programmes de solidarité dans 57 pays dans le monde, avec 130 partenaires locaux.

L'US : La pauvreté, la précarité sont-elles en augmentation ?

D. B. : Oui : 25 à 30 % de plus de personnes accueillies alors qu'on est face à la menace d'une diminution drastique des aides européennes. Or 18 millions de personnes en Europe survivent grâce à cette aide. Le SPF a une mission d'« avocat des sans voix » auprès des services publics. Il a besoin d'élargir le cercle de ses donateurs et de ses bénévoles. Il a besoin de vous. ■

Renseignements : www.secourspopulaire.fr
Contact : info@secourspopulaire.fr

Des chiffres : 22 conseils de Région • **1 256** permanences d'accueil et solidarité • **8 926** enfants de Copain du Monde
997 415 donateurs • **80 000** bénévoles • **99** fédérations départementales • **653** comités locaux



Serge Paugam, est sociologue, directeur d'études à l'EHESS et directeur de recherche au CNRS (ERIS-CMH). Au début des années 90, autour de la mise en place du RMI, il publie plusieurs ouvrages qui articulent l'étude des politiques sociales, du statut de la pauvreté et des expériences vécues par les individus pris en charge. Il poursuit depuis ses recherches sur les fondements et les transformations de la solidarité et du lien social, à travers la pauvreté ou la fragilisation de l'intégration par le travail.

« Aider les pauvres » et maintenir le *statu quo* social ?

L'US : Les « pauvres » sont-ils « exclus » de la société ?

L'assistance aux pauvres a une fonction de régulation du système social. Si les pauvres, par le fait d'être assistés, ne peuvent avoir qu'un statut social dévalorisé qui les disqualifie, ils restent malgré tout pleinement membres de la société dont ils constituent pour ainsi dire la dernière strate. En ce sens la disqualification sociale n'est pas synonyme d'exclusion⁽¹⁾. La disqualification sociale (concept élaboré dans les années 1980, qui correspond au processus de refoulement hors du marché de l'emploi de franges nombreuses de la population et aux expériences vécues – dégradation de l'identité – qui en accompagnent les différentes phases) permet d'analyser la marge et le processus qui y conduit, mais aussi ce qui à la fois la rattache au centre et la constitue comme partie intégrante du tout qu'est la société. Il faut en fait étudier les relations d'interdépendance entre les populations jugées pauvres et les autres à l'intérieur d'une société comprise comme un tout. « *Le but de l'assistance, disait le sociologue allemand Simmel, est précisément de mitiger certaines manifestations extrêmes de différenciation sociale, afin que la structure sociale puisse continuer à se fonder sur cette différenciation. Si l'assistance devait se fonder sur les intérêts du pauvre, il n'y aurait, en principe, aucune limite possible quant à la transmission de la propriété en faveur du pauvre, une transmission qui conduirait à l'égalité de tous. Mais, puisque ce but est le tout social [...], il n'y a aucune raison d'aider le pauvre plus que ne le demande le maintien du statu quo social.* »

L'US : Que faut-il entendre par « pauvreté disqualifiante » ?

Le type idéal de la « *pauvreté disqualifiante* »⁽²⁾ désigne une forme spécifique de la relation entre une population désignée comme pauvre en fonction de sa dépendance à l'égard des services sociaux et le reste de la société. La pauvreté disqualifiante correspond à une configuration marquée par trois éléments principaux : un niveau élevé de développement économique associé à une forte dégradation du marché de l'emploi ; une plus grande fragilité des liens sociaux, en particulier dans le domaine de la sociabilité familiale et des réseaux d'aide privée ; un État social qui assure au plus grand nombre un niveau de protection avancé, mais dont les modes d'intervention auprès des populations défavorisées se révèlent en grande partie inadaptés. Ce processus conduit à une diversification accrue des pauvres, puisque ces derniers sont nombreux, issus de catégories sociales diverses, à faire l'expérience de la précarité et du chômage

qui les refoule, peu à peu, dans la sphère de l'inactivité et de la dépendance où ils sont assimilés à d'autres pauvres ayant connu des trajectoires différentes.

L'US : Une mesure comme le RSA peut-elle permettre de lutter efficacement contre la pauvreté ?

Il existe un lien direct entre la dégradation du marché du travail et l'augmentation de la pauvreté. Le chômage a crû de façon considérable dans tous les pays européens depuis 2008 et mis en difficultés les systèmes de protection sociale. La pauvreté des chômeurs a augmenté de façon spectaculaire, y compris dans les pays, comme le Danemark, que l'on croyait presque infaillibles dans leur capacité à prévenir et à enrayer le processus de disqualification sociale. Dans les pays du Sud de l'Europe, si les solidarités familiales sont encore très fortes, elles semblent elles aussi atteindre leurs limites.

Pour réduire le chômage de longue durée, dont de nombreux allocataires des minima sociaux sont victimes, on postule qu'il est souhaitable pour eux de pouvoir cumuler un petit revenu d'activité et une allocation d'assistance. On crée donc officiellement un nouveau statut : celui de travailleur précaire assisté. On peut alors craindre que le RSA participe à un mode généralisé de mise au travail des plus pauvres dans les segments les plus dégradés du marché de l'emploi. Ce qu'il faut redouter, c'est l'institutionnalisation par les pouvoirs publics d'un sous-salariat déguisé. Après avoir résisté à l'instauration d'un « SMIC jeune » ou du CPE (Contrat première embauche), on risque avec le RSA de réint-

roduire une formule d'infériorisation volontaire d'une partie de la main-d'œuvre. Cette mesure concerne des pauvres dont on pense qu'ils ont intérêt à se satisfaire de ce nouveau statut : mais n'est-ce pas une façon de les obliger à entrer non pas dans le salariat, mais dans ce que l'on appelle aujourd'hui de plus en plus le « *précarariat* » ? Les pauvres n'auront pas par le RSA un emploi au sens que l'on a donné à cette notion dans les luttes sociales en faveur de la garantie d'une carrière et d'une protection sociale généralisée. Ils ne seront que des « *salariés de seconde zone* ». ■

Bibliographie

- *La disqualification sociale*, PUF (quadriga), 1991 (2009).
- *Le salarié de la précarité*, PUF (le lien social), 2000.
- *Les formes élémentaires de la pauvreté*, PUF (le lien social), 2005 (2013).
- *Repenser la solidarité* (dir.), PUF (le lien social), 2007.
- *La régulation des pauvres* (avec N. Duvoux), PUF (le lien social), 2008



(1) S. Paugam, *La disqualification sociale*, Paris, PUF, nouvelle édition « Quadriga », 2009.

(2) S. Paugam, *Les formes élémentaires de la pauvreté*, PUF, « Le lien social », 2005, nouvelle édition à paraître en 2013.



Redistribution

Pour une société solidaire

La redistribution des revenus vise à compenser et à réduire les inégalités entre les citoyens. Elle modifie la répartition des revenus en prenant plus à certains, sous forme d'impôts et de cotisations sociales, et en donnant plus à d'autres, sous forme de prestations sociales et de services gratuits.

La redistribution opérée par les impôts et les prestations réduit les inégalités de revenus de près de moitié. En ajoutant les services publics gratuits, ces inégalités se réduisent des deux tiers.

Ainsi, avant redistribution, le niveau de vie des 20 % les plus aisés est 7,4 fois plus élevé que celui des 20 % les plus modestes, mais le rapport se réduit à 3,9 après impôts et prestations sociales.

Les prestations sociales non contributives⁽¹⁾ (prestations familiales, allocations logement, minima sociaux) représentaient, en 2009, 40 % du revenu disponible des 10 % de ménages les plus pauvres et 21 % de celui des ménages du deuxième décile de niveau de vie. L'action des transferts fiscaux et sociaux a permis de diminuer le taux de pauvreté monétaire⁽²⁾ de 8 points en 2010.

Mais la diminution des impôts directs et les modifications des prestations sociales ont eu

des effets contradictoires sur les inégalités. Si cette redistribution est fortement corrective pour les plus pauvres, elle l'est moins pour les revenus modestes des deuxième, troisième et quatrième déciles de revenu. Entre 1996 et 2009, la part des revenus d'activité et de retraite dans l'ensemble de leurs revenus a augmenté alors que celle des transferts sociaux nets des prélèvements s'est réduite.

En fait, les prestations sociales réduisent davantage les inégalités que les impôts : elles contribuent aux deux tiers à la réduction de l'écart entre les plus riches et les plus pauvres, alors que les impôts directs (impôt sur le revenu et taxe d'habitation) n'en représentent que 25,9 % (en raison de leur insuffisante progressivité).

Développer les services publics

Les prestations en nature des services publics ont quant à eux un effet redistributif majeur. Le rôle des services publics de santé, d'éducation

et de logement qui fournissent des prestations en nature gratuites ou subventionnées est crucial dans la réduction des inégalités en terme d'impact sur les revenus, auquel il faut ajouter leur rôle propre dans la réduction des inégalités sociales d'accès aux soins, à l'éducation, etc. Développer les services publics est donc un investissement social. ■

(1) Prestations sociales non subordonnées à cotisations préalables

(2) Pauvreté monétaire : une personne est considérée comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Ce seuil est calculé par rapport à la médiane de la distribution nationale des niveaux de vie. C'est le seuil à 60 % du niveau de vie médian qui est privilégié en Europe. Le taux de pauvreté correspond à la proportion de personnes dont le niveau de vie est inférieur à ce seuil, soit 964 euros par mois en France en 2010.

Du pain ! Besoin premier et élémentaire des peuples, se nourrir est un combat pour les plus pauvres. La difficile ou mauvaise alimentation est un révélateur de la pauvreté.



Santé

Droit ou privilège ?

Si le renoncement aux soins, faute de moyens financiers suffisants, touche désormais les classes dites « moyennes », il frappe d'abord et avant tout les personnes les plus démunies.

Avec la mise en place, au 1^{er} janvier 2000, de la Couverture maladie universelle de base (CMU) et complémentaire (CMU-C), et de l'Aide médicale d'État (AME)⁽¹⁾, le taux de renoncement aux soins avait sensiblement diminué en France. Mais la courbe s'est rapidement inversée sous l'effet conjugué de tout ce qui augmente le « reste à charge » des patients (déremboursements, forfaits, franchises mais aussi dépassements d'honoraires), de la paupérisation croissante de la population et d'un taux important de non-recours à la CMU, tous les bénéficiaires potentiels n'en faisant pas la demande.

Au 31 décembre 2010, la France comptait 4,2 millions de personnes affiliées à la CMU-C mais il ne suffit pas de bénéficier de la CMU pour accéder facilement aux soins dans le cadre de la médecine de ville. Bien que la discrimination contre les patients en CMU soit interdite par la loi, bon nombre de généralistes la pratiquent encore de manière déguisée au prétexte que les caisses mettraient trop de temps à les rembourser.

Accès aux soins : égalité ?

Les personnes pauvres ont aussi, trop souvent, le triste privilège de résider dans des déserts médicaux en matière de spécialistes comme de généralistes : par exemple la Seine-Saint-Denis qui a le plus fort taux de « CMU-istes » en métropole (6,69 %) ne compte que 7,13 généralistes en moyenne pour 10 000 habitants. Il n'est donc pas étonnant de voir les urgences hospitalières engor-

gées par des patients qui n'ont pas les moyens de se soigner ailleurs.

Un rapport du Sénat indiquait en 2008 que 8 % des personnes pauvres avaient déclaré que leur santé était mauvaise voire très mauvaise, contre seulement 4 % pour le reste de la population. Le constat était encore plus marqué pour les bénéficiaires de minima sociaux et pour les habitants des ZUS. Un diagnostic confirmé par plusieurs associations, parmi lesquelles « Médecins de Monde ».

Les inégalités sont tout aussi criantes au niveau de la prévention, du fait notamment d'une mauvaise alimentation ou d'un moindre recours aux tests de dépistage, comme la mammographie pour les femmes, par exemple. ■

(1) Aide médicale d'État pour les personnes résidant en France de manière irrégulière

Pauvreté *n'est pas fatalité*

Il n'y a pas eu jusqu'ici de politique globale pour faire reculer la pauvreté, mais seulement des politiques sociales segmentées qui ont vocation à accompagner un phénomène installé en ciblant les personnes déjà tombées dans la pauvreté.

Pauvreté de beaucoup contre profit d'un seul : une société solidaire et juste implique une autre répartition des richesses.



© F. Schmidt / Fotolia.fr

En ne s'attaquant pas aux racines mêmes du problème et en n'apportant pas de protections suffisantes à l'ensemble de la population, ces politiques n'ont pas produit les effets escomptés et encore moins permis d'inverser la tendance.

Si l'on veut vraiment faire reculer la pauvreté, il faut agir simultanément sur tous les fronts (aides sociales, accompagnement dans tous les domaines, emploi, logement, santé, éducation, formation...), en pensant à la fois le court terme (mesures d'urgence) et le long terme, en articulant les mesures ciblées (sur les plus démunis) et les mesures plus universelles (afin de prévenir que d'autres personnes ne tombent à leur tour dans la pauvreté).

Une revalorisation significative des minima sociaux est évidemment une urgence pour faire reculer l'état d'extrême dénuement dans lequel se trouvent les personnes qui en dépendent aujourd'hui. Mais la question se pose sérieusement d'élargir l'accès à ces minima sociaux, notamment aux jeunes de 18 à 24 ans (dont le taux de pauvreté atteint 24 %), en

« déverrouillant » les conditions d'accès, trop contraignantes aujourd'hui.

Il faut aussi renforcer les moyens pour accompagner ces personnes sur le plan social et professionnel (travailleurs sociaux, Pôle emploi...), créer des places d'hébergement d'urgence.

Mais si l'on veut réellement prévenir le phénomène et peser sur le long terme, il faut réduire l'échec scolaire, démocratiser l'accès à la formation professionnelle, mener une politique du logement social plus ambitieuse, permettre à tous un véritable accès aux soins, se donner les moyens d'une vraie politique de création d'emplois de qualité afin d'en finir avec les actuels allers-retours entre les périodes de chômage, d'inactivité ou de petits boulots précaires qui ne permettent pas de sortir de la spirale de la pauvreté. Les contrats aidés ne peuvent, à titre transitoire, constituer une solution que s'ils garantissent aux bénéficiaires une vraie formation qualifiante qui leur permette de s'insérer durablement dans un emploi à l'issue du contrat. ■

ATD Quart Monde

8,6 millions de personnes sous le seuil de pauvreté. La France vient de battre un triste record. Plus de 14 % de nos compatriotes ont moins de 964 euros par mois pour vivre aujourd'hui.

Une somme avec laquelle les fins de mois sont vraiment difficiles. Que dire alors des 1 138 000 personnes qui vivent au RSA socle avec 475 € par mois ? Prévu pour permettre aux allocataires de vivre dignement, le RSA ne fait plus que 43 % du SMIC. Impossible de vivre avec une telle somme ! Être logé à cinq dans un studio, c'est violent. Ne faire qu'un repas par jour, c'est violent. Pour un enfant, être traité de « SDF » parce qu'il vit à l'hôtel, c'est violent. En situation de pauvreté, survivre est un combat de tous les jours.

Joseph Wresinski, fondateur d'ATD Quart Monde, rappelait que « la misère est l'œuvre des hommes, seuls les hommes peuvent la détruire ».

La conférence nationale contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale qui se tient les 10 et 11 décembre au CESE éveille beaucoup d'espoirs. Nous espérons que le gouvernement augmentera les minima sociaux, qu'il rendra illégale la discrimination pour origine sociale et se fixera comme objectif du quinquennat d'éradiquer la misère. Nous croyons vraiment que chacun d'entre nous doit agir là où il est. Chacun peut choisir de laisser son enfant dans l'école du quartier – la mixité est une chance pour tous – chacun peut demander à son maire de construire plus de logements sociaux réellement accessibles aux personnes les plus pauvres, chacun peut réagir à des propos méprisants... Chacun de nous peut faire avancer la société.

Marie-Aleth Gard, vice-présidente d'ATD Quart Monde France,
www.atd-quartmonde.fr/magard

Les acteurs de la lutte

Le rôle des associations dans ce domaine est évident et ce depuis longtemps. On se souvient de l'appel de l'Abbé Pierre en 1954, protestant contre la situation dramatique du mal-logement. Depuis Emmaüs, pionnier français de l'insertion par le travail, jusqu'au Secours Populaire créé avant la Seconde Guerre mondiale, en passant par le Secours Catholique, qui depuis 1946 lutte contre toutes les formes de pauvreté, ou ATD Quart Monde qui inlassablement cherche notamment à créer des alliances

entre groupes de parents défavorisés et enseignants, la liste est longue et non exhaustive. Le « Collectif Alerte », créé en 1985, regroupe 35 associations et fédérations nationales dont celles-ci. C'est un lieu de réflexion et d'échanges interassociatif sur la pauvreté, l'exclusion et les moyens de la combattre. Car en 2012, la pauvreté est toujours là. Et le collectif vient d'adresser au gouvernement ses propositions pour la conférence contre la pauvreté.